

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CHRONIQUE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.	
7 heures 55 minut. soir,	Omnibus.
4 — 30 — —	Express.
3 — 47 — —	Express-Poste.
9 — 4 — —	Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.	
1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.	
9 heure 50 minut. mat.	Express.
11 — 49 — —	Omnibus.
6 — 23 — —	Omnibus.
9 — 28 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.	
3 heures 2 minut. matin,	March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Nous pensons devoir noter ici, à titre de simple renseignement, l'opinion d'un correspondant parisien de l'*Ost-Deutsche-Post* sur la réunion d'un congrès. Après avoir dit que la paix allait être signée prochainement à Zurich, et que la conclusion de la paix serait suivie de la convocation d'un congrès européen, le correspondant du journal de Vienne s'exprime ainsi :

« L'Autriche préférerait une conférence à un congrès, qui nécessiterait l'éloignement des ministres dirigeants du centre ordinaire de leur activité, tandis que des personnages d'un ordre inférieur pourraient figurer dans une conférence. En Autriche, par exemple, le ministre des affaires étrangères est en même temps président du conseil, et il ne peut guère s'absenter. Les objections du cabinet de Vienne ont été trouvées fort plausibles à Paris, et les mots conférence ou congrès ne provoqueront pas de difficultés.

« L'Autriche désire qu'outre les cinq grandes puissances, l'Espagne, le Portugal et la Suède, qui ont figuré au congrès de Vienne, figurent aussi à la prochaine réunion diplomatique, qu'elle s'appelle conférence ou congrès. Sur ce point encore, le cabinet des Tuileries ne fait aucune difficulté, bien au contraire.

« D'ailleurs, ajoute l'*Ost-Deutsche-Post*, la question italienne est en grande partie une question catholique, et, cela posé, il convient que l'Espagne et le Portugal, puissances éminemment catholiques, puissent dire leur mot. L'Autriche voudrait encore qu'avant la réunion du congrès ou de la conférence le programme des travaux de cette réunion fût nettement tracé. »

L'expédition projetée par le gouvernement espagnol contre le Maroc, occupe presque exclusivement la presse anglaise. Il y a même dans ces journaux un changement de front qui a lieu de nous surprendre, après les récentes déclarations du gouvernement anglais, au sujet de sa non intervention dans le différend hispano-marocain.

Le *Morning-Chronicle*, en effet, déclare que le devoir du gouvernement anglais est d'empêcher, par tous les moyens possibles, que la guerre éclate entre ces deux pays. Il ajoute qu'une altercation se serait élevée entre le maréchal O'Donnell et le ministre anglais à Madrid, à la suite de la réception d'une dépêche de Londres, dans laquelle le cabinet de Sa Majesté britannique engagerait le gouvernement espagnol à renoncer au plus vite à ses projets sur le port de Tanger et surtout à son intention d'envahir le Maroc.

« Si la cour de Madrid, ajoute le *Morning-Chronicle*, n'a pas appris à être sage, peut-être ferait elle bien de prendre les avis de son prudent et clairvoyant ami, l'Empereur des Français. »

Nous ignorons si le *Morning-Chronicle* a l'autorité nécessaire pour parler ainsi, mais nous devons remarquer que son article est en complet accord avec le résumé télégraphique des journaux anglais, qui sont unanimes à désapprouver l'expédition espagnole.

En attendant, l'Espagne se prépare résolument à obtenir par les armes les satisfactions qu'elle se croit en droit d'exiger de l'empereur du Maroc, si les négociations entamées ne peuvent aboutir. Nos correspondances de Madrid expriment l'opinion que les deux projets de loi soumis aux Cortès et relatifs à l'armée seront adoptés sans opposition dans le plus bref délai. La majorité parlementaire dont dispose le cabinet n'a jamais été, nous assure-t-on, aussi compacte.

Les renseignements relatifs à l'expédition de l'Espagne sont toujours contradictoires. Il paraît certain, toutefois, que l'ultimatum du cabinet de Madrid a été prorogé jusqu'au 15 octobre, et on assure que cet ultimatum, transmis par le consul de Tanger, est conçu en ces termes : « Le gouvernement marocain devra donner satisfaction de l'offense faite à l'Espagne et fournir l'assurance qu'elle ne se renouvellera pas ; dans le cas contraire, les Espagnols se feront rendre satisfaction eux-mêmes et par la force de leurs armes. »

L'attaque n'aura lieu que le 20, à cause du courrier de l'intérieur, qui n'arrive que le 18, et qui

peut apporter la réponse de Fez ; elle sera dirigée, dit-on, contre les Rifains, et simultanément par terre et par mer. On assure que ces derniers se préparent à une défense désespérée.

Les journaux italiens nous apprennent que les armes de Savoie ont été inaugurées d'une manière solennelle à Ravenne, Ferrare et Forli.

Les nouvelles de Constantinople annoncent que les deux bérats d'investiture du prince Alexandre-Jean 1^{er} comme prince de Moldavie et de Valachie étaient signés.

L'instruction du complot tramé à Constantinople contre la vie du sultan avance rapidement. On pense que le rapport général sur cette affaire sera lu le 8 octobre par Riza-Pacha, ministre de la guerre, aux membres de la commission nommée par le gouvernement et qu'après la lecture de ce document il sera statué immédiatement sur le sort des accusés qui sont divisés en trois catégories.

On assure que déjà plusieurs individus ont été mis en liberté et que S. M. I. le sultan, dont on connaît la bonté, a l'intention d'user de clémence vis-à-vis des accusés qui en seront jugés dignes. — Charles Bousquet. (Le Pays.)

On a annoncé qu'une division de l'escadre française d'évolutions venait de prendre la mer et de partir pour une destination restée secrète. On assure que cette division devra se rendre provisoirement à Alger. (Le Pays.)

Plusieurs journaux annoncent que des concentrations de troupes ont lieu dans la province d'Oran, et parlent d'une expédition qui se ferait prochainement contre le Maroc afin d'assurer pour toujours la sécurité de notre frontière.

Nous ignorons ce qu'il y a de vrai dans cette énonciation, mais nous croyons intéressant d'exposer le véritable état des choses. Les attaques dirigées contre nos postes et nos villages ne se sont pas renouvelées ; les cavaliers marocains, après l'échec qu'ils ont éprouvé, ne se sont pas représentés. Cette tranquillité passagère ne doit pas nous empêcher

FEUILLETON

LA SŒUR DU MATELOT.

(Suite.)

Thomas Mérisier se grattait l'occiput.

— Il est moins malaisé de mettre dedans un commandant, un lieutenant, un commissaire et un capitaine d'armes réunis !... Il est plus facile de carotter une demi-douzaine de fournisseurs !...

Ainsi pensait le seigneur et maître du manoir de Kermérisier.

Avoir quitté son château, être venu à Brest avec la perspective d'y passer la nuit ; avoir regalé Tante Ursule à ses frais ; avoir placé cinquante écus à fonds perdus dans le gros lot d'une loterie, et tout cela pour rien !... Oh ! c'était par trop fort. Tout-à-coup l'officiense Marguerite poussa un cri. Elle retrouvait le premier pot-à-l'eau.

— Aboukir ! Trafalgar ! bataille perdue !... murmura en soupirant Thomas Mérisier de Kermérisier.

Tante Ursule éclatait en reproches avec une ingratitude sans exemple.

— C'est toi qui m'as donné le conseil d'acheter l'autre pot-à-l'eau !... Tu peux bien le rapporter à Quirinus Pa-

nier !... Que veux-tu que j'en fasse maintenant ? Il faut rendre l'argent du frère de Mariette !... Compterais-tu sur moi par hasard ?... D'abord, je n'ai pas 817 fr. 50 !... Qui donc a sous la main 817 fr. 50 !... à moins d'avoir un décompte de campagne !... Dépêche-toi !... dépêche-toi !... je te conseille d'aller restituer l'argent.

— Doucement, ma sœur !... dit M. Mérisier, sans vouloir tenter une justification impossible. Kerdibut est avec ses camarades dans quelque affreux cabaret !... Si j'avais le malheur de m'aventurer au milieu d'un équipage en goguette... moi, ex-maître-commis... après notre histoire de tantôt !... je risquerais... je risquerais... ma foi, je risquerais de passer une chiennée de nuit !...

— Pardonnez-moi, Monsieur ! dit Marguerite, vous en passeriez une bien meilleure au contraire. Kerdibut et sa sœur sont dans le chagrin ; allez les consoler, ils vous béniront !...

— Ta ! ta ! ta !... des matelots en bombance !... je m'y connais !...

— Mariette, ma payse, était promise à un bon ouvrier qui est de Morlaix aussi !... André Gouéz... un brave garçon !... Ils devaient se marier en tout honneur, Monsieur Mérisier. La perte de l'argent à Kerdibut fait tout manquer, voyez-vous ! parce que le futur est forcé de partir pour la conscription.

— Tout ça est fort joli, mais on me ferait des farces... Connus les farces de matelots... Connus !... J'en ai assez...

— Songez donc, Monsieur, que l'équipage quitte Brest demain matin aux portes ouvertes !

— Ah ça, Marguerite !... aurez-vous bientôt fini ? interrompt Tante Ursule. Mon frère a le droit de connaître ces gens-là.

— Ta, ta, ta, ta... disait Thomas Mérisier de son côté. Je ne suis pas un voleur, j'espère ! Kerdibut ne perdra rien ! mais, d'abord, je n'ai plus d'argent !... Au pis aller, on lui écrira à Morlaix.

M. Mérisier se rendit pourtant chez l'orfèvre Quirinus Panier ; mais ce vénérable commerçant avait fermé boutique. Il était barricadé chez lui, poltron par tempérament, célèbre même comme tel, et totalement incapable d'ouvrir sa porte à une heure indue.

— Tant pis ! dit Thomas Mérisier en rentrant. Je perds déjà bien assez !... Je me couche, moi aussi. Faites mon lit, Marguerite !...

Tante Ursule et Mimi dormaient déjà.

M. Mérisier de Kermérisier allait essayer d'en faire autant.

— Je ne laisserai pas Mariette dans le désespoir, pensa la voisine Marguerite.

Aussi, sortant de la maison, elle se mit à la recherche de l'équipage de la *Vestale*, arriva sur la place du Château trop tard pour rien comprendre à ce qui venait d'avoir lieu, suivit le chœur, et finit par pénétrer, non sans peines, dans la grande salle de l'auberge Cartahu, à l'en-

de penser à l'avenir et nous oblige à prendre des mesures pour éviter le retour des violations du territoire qui ont eu lieu à la mort de l'empereur.

Le pays compris entre la Moulouïa et l'Isly est habité par des tribus remuantes qui n'obéissent pas à l'autorité de l'empereur et qui, comme les Riffains, vivent de pillage et de déprédations; c'est toujours en cet endroit que se forment les rassemblements de troupes et que s'organisent les colonnes qui viennent à l'improviste attaquer notre frontière; c'est de cet endroit également que partent les cavaliers qui rençoivent et dévalisent les riches caravanes qui viennent du pays des noirs.

La Moulouïa formait autrefois la limite du royaume de Fez et du royaume de Tlemcen, et il est dit dans le traité célèbre signé en 1767 par le comte de Breugnot, au nom de la France, que l'empereur du Maroc assure à notre commerce la liberté de la route qui s'étend par Ouchda jusqu'à la Moulouïa et se prolonge au sud, le long de la vallée du Guir. Ce traité reçut une consécration solennelle en 1786.

A cette époque, une caravane qui portait des marchandises dont une partie appartenait à des négociants français fut pillée. Le gouvernement d'alors réclama énergiquement et l'empereur du Maroc obligea le calife d'Ouchda à payer le montant de ces marchandises, le menaçant de sa colère s'il n'obéissait pas à cet ordre. Les marchandises furent payées et le principe consacré en fait. A l'époque de l'expédition d'Egypte, une réclamation analogue du Directoire eut le même succès. Le droit, depuis cette époque, n'a pas changé et il y a eu, en plus, le traité nouveau survenu à la suite de la bataille d'Isly.

La France peut donc exiger que le pays en question cesse d'être un repaire de brigands, que son territoire ne soit point menacé et que les communications avec l'intérieur se trouvent complètement assurées. Si l'empereur du Maroc n'est pas assez fort pour faire la police dans cette partie de ses Etats, nous avons le droit, dans l'intérêt de nos possessions de l'Algérie et du commerce européen, de la faire à sa place : nous ignorons si ce projet existe, mais dans tous les cas il est parfaitement légitime. — A. Renand. (Le Pays.)

ALLOCUTION DE N. S. PÈRE LE PAPE PIE IX, prononcée dans le consistoire secret du 26 septembre 1859.

Vénérables frères,

C'est avec la plus profonde douleur que, dans notre allocution du 20 juin dernier, nous avons exprimé devant vous, vénérables frères, nos plaintes sur les actes accomplis par les ennemis de ce siège apostolique, soit à Bologne, soit à Ravenne, soit ailleurs, contre notre autorité civile et contre la légitime souveraineté attachée à notre pontificat. Par cette même allocution, nous avons déclaré que tous ceux qui avaient pris part à ces actes avaient encouru les censures ecclésiastiques et les peines infligées par les canons, et nous avons frappé de nullité toutes leurs mesures.

Cependant nous nourrissions alors l'espoir que, sous l'influence de notre parole, ces enfants rebelles rentreraient dans le devoir, d'autant plus que personne n'ignore avec quelle mansuétude et quelle

douceur nous avons procédé dès le commencement de notre pontificat, avec quel zèle et quel empressement nous avons sans cesse, au milieu des plus graves difficultés des temps, dirigé tous nos soins et toutes nos pensées vers le bien-être et le bonheur temporel de nos peuples. Mais cet espoir est aujourd'hui complètement évanoui. Car, particulièrement soutenus comme ils le sont par les conseils, les encouragements et toute espèce de secours du dehors, ils n'en sont devenus que plus audacieux, et ils n'ont rien négligé pour troubler toutes les provinces de l'Emilie soumises à l'autorité pontificale et pour les soustraire à notre souveraineté et à celle du Saint-Siège.

Aussi, le drapeau de la rébellion et de la défection ayant été arboré, et le gouvernement pontifical renversé, on a commencé par établir, au nom du royaume sarde, des dictateurs qui ont pris successivement le nom de commissaires extraordinaires et de gouverneurs généraux, lesquels, s'arrogeant témérairement les droits de notre souveraineté, ont destitué des fonctions publiques ceux que leur fidélité manifeste envers le prince légitime faisait soupçonner de ne point adhérer à leurs desseins pervers. Ces mêmes hommes n'ont pas craint non plus d'empiéter sur le pouvoir ecclésiastique, en publiant de nouveaux édits pour l'administration des hôpitaux, des orphelinats et d'autres legs, maisons et institutions pieuses. Ils ne se sont pas fait davantage scrupule de poursuivre de vexations quelques membres du clergé, de les exiler et de les jeter en prison.

Excités par une haine manifeste contre notre siège apostolique, ils n'ont point hésité à réunir à Bologne, le 6 de ce mois, une assemblée à laquelle ils ont donné le nom d'assemblée nationale des peuples de l'Emilie, et d'y promulguer un décret rempli d'accusations et de prétextes faux, et, s'appuyant mensongèrement sur une prétendue unanimité populaire, ils ont déclaré, contrairement aux droits de l'Eglise romaine, qu'ils ne voulaient plus être soumis au gouvernement civil de la papauté. Le lendemain, comme on fait maintenant, ils ont publié une nouvelle déclaration d'après laquelle ils entendaient s'annexer aux possessions du roi de Sardaigne.

Au milieu de ces lamentables attentats, les chefs de cette faction ne cessent d'employer tout leur art à corrompre les mœurs des peuples, particulièrement au moyen des livres et des journaux qu'ils publient soit à Bologne, soit ailleurs, et dans lesquels on encourage toute licence, on couvre d'injures le vicar de Jésus-Christ sur la terre, on tourne en ridicule les exercices de la religion et de la piété, on livre à la dérision les prières destinées à honorer l'immaculée et très-sainte Vierge Marie, mère de Dieu, et à implorer son tout-puissant patronage. Sur les théâtres, la morale publique, la pudeur et la vertu sont outragées, et les personnes consacrées à Dieu, sont exposées au mépris et à la moquerie de tous.

Voilà ce que font des hommes qui se disent catholiques et qui se déclarent pleins de respect et de vénération pour le pouvoir spirituel suprême et l'autorité du Pontife romain. Tout le monde voit combien une pareille déclaration est trompeuse : car les auteurs de ces actes conspirent avec tous ceux qui

font au Pontife romain et à l'Eglise catholique la guerre la plus acharnée, et qui n'épargnent aucun effort pour déraciner et extirper de tous les cœurs, s'il était possible, notre religion divine et son salutaire enseignement.

C'est pourquoi vous surtout, vénérables frères, qui participez à nos travaux et à nos peines, vous comprenez aisément dans quelle affliction nous sommes plongé, et de quelle douleur, de quelle indignation nous sommes frappé avec vous et tous les gens de bien.

Au milieu d'une si grande amertume, ce qui nous console, c'est que les peuples des provinces de l'Emilie, en grande majorité, détestant ces coupables entreprises et s'en tenant éloignés avec horreur, conservent leur fidélité envers le prince légitime, et s'attachent avec fermeté à notre autorité civile et à celle du Saint-Siège; c'est que tout le clergé des mêmes provinces, digne des plus grands éloges, n'a rien eu plus à cœur, parmi les troubles et les agitations, que de remplir scrupuleusement ses devoirs et de montrer avec évidence sa foi singulière et le respect dont il est animé envers nous et le Siège apostolique; en bravant et en méprisant tous les périls.

Maintenant, puisque nous sommes tenus, par le plus grave de nos devoirs et par un serment solennel, de soutenir intrépidement la cause de notre très-sainte religion, de protéger avec fermeté contre toute violation les droits et les possessions de l'Eglise romaine, de défendre notre souveraineté civile et même de ce Siège apostolique, et de la transmettre intacte à nos successeurs, comme le patrimoine de saint Pierre, nous ne pouvons pas nous empêcher d'élever notre voix apostolique, afin que tout l'univers catholique, et particulièrement tous nos vénérables frères les évêques, dont nous avons reçu, au milieu des peines les plus amères, avec la plus grande joie de notre cœur, tant de remarquables et illustres témoignages de foi, d'amour et d'attachement pour nous, ce saint-siège et le patrimoine du bienheureux Pierre, connaissent avec quelle énergie nous désapprouvons tout ce que ces hommes ont osé accomplir dans les provinces de l'Emilie soumises à notre souveraineté pontificale.

C'est pourquoi nous réprouvons entièrement, nous déclarons nuls et de nul effet tous les actes dont nous avons parlé dans cette auguste assemblée, et tous les actes attentatoires au pouvoir, aux immunités ecclésiastiques, à notre souveraineté civile et de ce saint-siège, principauté, puissance, juridiction, quel que soit le nom que l'on donne à ces actes.

Personne n'ignore que tous ceux qui, dans les provinces ci-dessus désignées, ont donné leur appui, leurs conseils, leur assentiment aux actes que nous réprouvons, ou en ont favorisé en quelque autre manière l'accomplissement, ont encouru les censures et les peines ecclésiastiques que nous avons rappelées dans notre allocution mentionnée plus haut.

Au reste, vénérables frères, allons nous jeter avec confiance aux pieds du trône de grâce, afin d'obtenir du secours divin la consolation et la force nécessaires au milieu de si grandes adversités; ne cessons pas d'adresser, au Dieu riche en miséri-

seigne de l'Ancre couronnée.

Tous les regards se tournèrent bientôt vers la sou-brette. On l'entendait parler avec animation du pot-à-l'eau retrouvé, de Thomas Mérisier, un sans-cœur, qui avait eu peur de venir rendre l'argent, un voleur, un rogne-portions!...

Toupe-loup recueillait avec délices les propos de la Morlaisienne. André Gouëz, Mariette, Kerdibut, voulaient déjà rendre à l'équipage le fruit de la collecte.

Tanguy Kerdibut, prenant la parole, en émit la proposition.

— Non! non!... cria la multitude, c'est pour les mariés!... pour monter leur ménage!... Hé! hioup!... vive l'amour!... à bas les gendarmes!... Enlevée la pesée!...

— Non! non! par exemple!... reprit André Gouëz, ce sera pour toi Kerdibut qui nous as tout donné!...

— Plus souvent! j'ai partagé, comme de juste, avec mon matelot Toupe-loup son restant de décompte!... Assez causé!... Mais ce qui vient de tribord s'en va par babord!... Voilà la justice! Ohé! la mère Cartahu! du vin blanc, du rouge, du sec et du doux à la compagnie, c'est Tanguy Kerdibut qui régale.

Le frère de Mariette pouvait-il faire un meilleur usage de la contribution de ses camarades qu'en payant la consommation générale?... N'était-ce point, comme il le disait, rendre à babord ce qui venait de tribord et ré-

ciproquement; sa dignité, les intérêts de ses généreux compagnons étaient ainsi sauvegardés à ravir, et la bonne mère Cartahu y trouverait son profit.

Entre divers intermèdes de chant qui charmèrent la veillée de l'Ancre couronnée, Toupe-loup put enfin se faire entendre. Il émit une dernière idée qu'approuvèrent Jean-Baptiste Laverty et ses choristes, tout l'équipage, tous les invités, tous, sans exception André Gouëz, Mariette ni Marguerite, leur payse.

Après d'abondantes libations, intégralement soldées par Tanguy Kerdibut, la foule se dispersa.

Le lendemain, au petit jour, le point central du rendez-vous était la place Médiance. Il s'agissait de mettre à exécution la proposition de Toupe-loup. — Nos lecteurs la trouveront-ils digne de faire pendant à la lumineuse idée d'Ange Finet?... Nous nous plaisons à l'espérer.

VIII. — HEUREUSE IDÉE DE TOUPELOUP.

Une grande carriole chargée des sacs de l'équipage, au milieu de la carriole, une énorme barrique vide achetée à la mère Cartahu et ornée, par les soins des marins, de rubans, de branches d'arbres, de couronnes et d'emblèmes maritimes; autour de la barrique vide, un nombre respectable de barils pleins qui devaient, chemin faisant, désalterer les voyageurs. Tels étaient les principaux préparatifs.

Si Marguerite n'eût pas été du complot, on n'aurait guère pu pénétrer dans le domicile de Tante Ursule, et arracher à son sommeil de plomb Thomas Mérisier de Kermerisier, qu'une cruelle insomnie avait torturé pendant les premières heures de la nuit.

— Maudit pot-à-l'eau!... coquin d'Ange Finet!... oui, je devine enfin!... C'est ce petit sot qui aura causé tout le mal!... Il me le paiera!... Bah!... joliment!... Quand je pense que ma Céleste perd à cette farce stupide 60,000 francs, et moi 50 écus!... Car je connais Quirinus Panier, il ne me reprendra son pot-à-l'eau qu'au poids après m'avoir fait payer chèrement la façon et la convenance!... Imbécile d'Ange Finet!... Je t'en donnerai des Célestes!... Ursule est furieuse, elle placera en viager, elle fera un testament et léguera tout le reste à ses éternelles congregations!... 60,150 francs, une farce!... Un pot-à-l'eau caché sous un édredon!...

Thomas Mérisier rêvait encore de pots-à-l'eau, et d'édredons; un cauchemar l'oppressait, quand Tanguy Kerdibut et son matelot Toupe-loup, introduits par Marguerite, l'éveillèrent en sursaut.

— Holà!... hé!... vieux brigand satané!... scélérat de rogne-portion!... ton bidon de malheur est retrouvé!... Notre argent!... attrappe à payer!... Leste!...

Thomas Mérisier ouvrit les yeux; il ne savait s'il était encore la proie d'un cauchemar; mais les deux matelots le secoururent si bien qu'il répondit en tremblant:

corde, de ferventes et humbles prières, afin que, par sa vertu toute-puissante, il ramène tous les coupables, dont quelques-uns peut-être ne savent pas ce qu'ils font, à de meilleures pensées, et aux sentiers de la justice, de la religion et du salut.

(Le Pays.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 5 octobre. — Le *Morning-Post* déclare que l'Angleterre a un grand intérêt à ce que le châtiment du Maroc ne serve pas de prétexte à un agrandissement du territoire de l'Espagne qui ne serait pas permis. L'Espagne a donné l'assurance à l'Angleterre et à la France qu'elle n'a aucune mesure d'agrandissement en vue.

Le *Times* insinue que l'expédition marocaine pourrait devenir dangereuse pour les intérêts anglais.

Turin, 6 octobre. — On mande de Bologne à la date d'hier, 5: Sur la proposition du ministre Pepoli, le gouvernement a décrété l'abolition de la ligne douanière entre Modène et la Toscane, ainsi que l'adoption du tarif sarde. Dans son rapport le ministre déclare que ces mesures sont un nouveau pas vers l'union définitive, car elles auront pour résultat de confondre les intérêts du commerce et de l'industrie des divers États qu'elles concernent. — Havas.

FAITS DIVERS.

Les journaux de Bordeaux confirment la nouvelle de la visite de l'Empereur. Leurs Majestés arriveront à Arcachon lundi à une heure et demie, et y séjourneront jusqu'à cinq heures. Elles feront leur entrée solennelle à Bordeaux à six heures.

Leurs Majestés passeront toute la journée du 11 à Bordeaux. Elles assisteront le soir à un grand bal offert par la municipalité dans la salle du grand théâtre.

Le 12, à 10 heures du matin, Leurs Majestés partiront pour Paris.

M. de Martimprey, commandant supérieur des forces de terre et de mer en Algérie, est rentré à Alger le 29 septembre, de retour de son excursion à Constantine.

Quatre escadrons du 1^{er} chasseurs d'Afrique; 3 compagnies du train; 600 mulets; une section d'ambulance; id. de la 4^e compagnie du 12^e d'artillerie; id. de fusiliers de la 9^e compagnie du 12^e id.; id. de pontonniers; 1^{re} compagnie du 5^e d'artillerie, sont partis le lendemain pour Oran, par la voie de terre, sous le commandement du commandant du 1^{er} de chasseurs.

On a reçu à Marseille des nouvelles directes de la frontière du Maroc, en date des 24 et 25 septembre. Le général Walsin-Esterhazy, à la tête de 3,500 hommes, occupait l'emplacement sur lequel a été livrée la bataille d'Isly. Il y avait aussi des forces françaises assez imposantes du côté de Lalla-Maghnia, et le général Durrieu réunissait une assez forte colonne à Sebdo. La sécurité est rétablie aux mines de Garouban. Néanmoins des renforts sont attendus d'Alger, pour être prêt à tout événement.

— On lit dans le *Journal de Bruxelles*:

« Vraiment, si nous ne l'avions lu dans le *Moni-*

— Mais je ne les ai plus vos 817 francs 30!... je ne les ai plus!...

— Ah ça! hé! dit Toupeloup brandissant sa canne de tambour-major.

— Gare dessous! maître voleur, fit Kerdibut en serrant les poings.

Mimi aboyait; Tante Ursule éveillée par ses aboiements et par les clameurs des matelots se renfonça sous ses couvertures avec effroi.

Marguerite riait à perdre haleine.

Sous les fenêtres, le chœur entonnait le chant du départ.

L'équipage de la *Vestale*.

Tous des matelots bons enfants,

Des braves gens,

Des Français, des vieux de la cale,

Vont quitter Brest de grand matin!...

La canne en main!... (ter).

— Allons! faut se fendre!... disait Kerdibut.

— Mais je n'ai que le pot à l'eau.

— Envoie, maître voleur!... tu le revendras!... En attendant où est-il?...

— Chez mademoiselle, dit malicieusement Marguerite.

(La fin au prochain numéro.)

teur belge, nous ne le croirions pas. Nous possédons en Belgique, non-seulement le doyen des militaires de l'Europe, du monde entier, mais encore le Nestor de l'humanité. Il faudrait remonter aux temps bibliques pour retrouver la trace d'une longévité aussi extraordinaire que celle du capitaine Alexandre-Victorien-Narcisse Viroux, qui vient d'être mis à la retraite par arrêté royal du 15 septembre 1859.

« Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que M. Viroux, né à Chimay, le 9 novembre 1709, et qui aura par conséquent cent cinquante ans révolus le 9 novembre prochain, ait eu la fantaisie d'entrer au service le 10 octobre 1830. Mais l'indépendance de son pays l'appelait, et, malgré ses cent vingt-un ans, il n'hésita pas à voler à sa défense.

« L'état militaire lui plaisait, comme il se sentait encore jeune et vigoureux, il resta au service et parvint au grade de capitaine. Ce n'est que dans ces derniers jours qu'il éprouva le désir d'aller se retirer dans les lieux où il avait reçu le jour. L'air de Chimay (Hainaut) est pur, et ceux qui le respirent parviennent d'ordinaire à un âge très-avancé. »

CHRONIQUE LOCALE.

Hier matin, vers les trois heures et demie, les cris sinistres : *au feu! au feu!* le son des clairons et le roulement du tambour éveillaient la population. Le feu dévorait un des ateliers de la manufacture de chapelets de MM. Mayard. Cet atelier était dans la mansarde d'un corps de bâtiment donnant sur la rue de Fenet.

On suppose que le feu aura brûlé toute la nuit, et qu'il n'a fait explosion qu'à trois heures. Toute la toiture a été subitement enflammée, elle projetait une vive clarté sur le Château et les deux rives de la Loire.

Dès les premiers cris d'alarme, les secours sont arrivés; tous les hommes de dévouement que l'on rencontre dans ces circonstances se sont chargés de la direction des travaux et de la manœuvre des pompes. Aussitôt la pompe de l'École de cavalerie et celle de la compagnie du chemin de fer sont arrivées et ont puissamment aidé à éteindre le feu. A six heures, on en était complètement maître.

M. le Général, M. le Sous-Prefet, M. le Procureur impérial, M. le Commissaire de police et diverses autres autorités civiles et militaires étaient présentes.

Un pan de mur d'une dizaine de mètres s'est écroulé sur la maison voisine et l'a écrasée. Une seule personne a reçu une légère contusion; plusieurs autres étaient dans la maison, mais elles n'ont eu aucun mal.

On croit que cet incendie est dû à l'imprudence d'un ouvrier qui aura jeté un moucheron de chandelle sur des sciures de coco et des rognures de toutes sortes.

Les dégâts s'élevent environ à la somme de 13,000 fr.

Jeudi matin, une charrette chargée de bois se rendait au Collège; à peine avait-elle atteint la porte d'entrée, qu'à 50 pas de là, sur le sol qu'elle venait de traverser, plusieurs pavés se sont affaissés, laissant une ouverture d'un mètre environ. Cette rue est, comme on le sait, située sur des caves dont les issues donnent dans la rue des Basses-Perrières; le poids de cette charrette a ébranlé le ciel d'une de ces caves, et une masse considérable de terre est tombée. Fort heureusement, nous n'avons aucun malheur à déplorer. L'administration a dû faire interdire presque complètement la circulation de cette rue. Plus tard, elle a fait augmenter la largeur de l'ouverture, les pavés disjointes annonçaient qu'un nouveau bloc de tuffeau pouvait se détacher d'un instant à l'autre. Cet éboulement représente un entonnoir renversé, ce qui rend le sol de la rue plus dangereux aux abords du Collège.

Pour chronique locale et faits divers. P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Parma, 6 octobre. — Hier, vers six heures du soir, un fait horrible a eu lieu à Parme. Le comte Anviti, ancien colonel des troupes de Parme, haï par la population qui l'accuse de complicité avec le feu duc, passait en chemin de fer allant à Plaisance. Il fut reconnu à la station de Parme, arrêté et déposé dans une caserne de gendarmerie. En une demi-heure, la populace était instruite de cette arrestation, se dirigeait vers la caserne, en forçait les portes et saisissait le malheureux comte Anviti qui fut entraîné dans les rues, frappé de tous côtés. Une corde lui fut attachée au poignet, et on le traîna encore vivant par les rues. Arrivé devant un café qu'il fréquentait autrefois, on l'y fit entrer; sa

tête fut tranchée, portée triomphalement sur la grande place et posée sur une colonne qui s'y trouve. Les cris de joie de la populace augmentaient la terreur de la situation. La garde nationale, ainsi que les troupes furent appelées aux armes et arrivèrent quand tout était terminé. Vers 9 heures du soir, le calme commença à se rétablir. Le cadavre fut transporté à l'hôpital. La ville était sillonnée par des patrouilles de toutes armes.

Marseille, 7 octobre. — Des lettres de Rome, du 4, annoncent que M. Le comte della Minerva, qui avait reçu ses passeports le 1^{er} octobre, a demandé l'ajournement de son départ jusqu'à la fin de cette semaine.

Dimanche, les principaux amis du Piémont ont donné un banquet à M. della Minerva, près de Frascati. Ils comptaient faire une démonstration à Rome; mais on ajoute que M. le général de Goyon a empêché la démonstration, en vertu de ses précédents ordres du jour, interdisant toute manifestation dans les rues de Rome. — Havas.

ÉTAT-CIVIL du 16 au 30 septembre 1859.

NAISSANCES. — 16, René Napoléon, Grande-Rue; — Henri Doussin, rue de Fenet; — Edmond Peigné, rue de Fenet; — 19, Charles Gautier, rue du Petit-Maure; — Louis-Eugène-Henri Chevals, rue Beaurepaire; — Jules-Ernest Battais, rue de la Visitation; — Camille Peltier, rue Royale; — 23, Théodore-Louis Fresneau, rue Saint-Nicolas; — Jacques-Elice Gamin, Grand'Rue; — 26, Louise-Marie Dopays, carrefour de l'Arche-Dorée; — Louis Renier, rue de la Basse-Île; — Eugène Delanoue, rue Saint-Jean; — Louis-Armand Auguste Cheignon, rue Royale; — 27, Eugène Aubineau, rue de Fenet; — Marie Richard, Porte-de-Bourg; — 28, Claire Papillon, rue de l'Hôtel-Dieu.

MARIAGES. — 19, Michel Bossire, cavalier de remonte, a épousé Madeleine-Désirée Langlois, cuisinière, tous deux de Saumur. — 20, François-Michel Guyard, journalier, a épousé Louise Varnard, journalière, tous deux de Saumur. — 26, Louis-Joseph Davoust, tailleur d'habits, a épousé Hermance-Julie Camain, lingère, tous deux de Saumur. — Vincent-Louis Garreau, tisserand, a épousé Françoise Lambert, marchande d'huile, tous deux de Saumur. — Alexandre-Félix Blandin, teneur de livres, a épousé Louise Maréchal, lingère, tous deux de Saumur. — Hippolyte Pasquier, chapeletier, a épousé Rose Clémenceau, chapeletière, tous deux de Saumur. — 27, Jean Pineau, cordonnier, a épousé Louise Goiset, propriétaire, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 15, Marie Simon, journalière, 82 ans, veuve Froger, à l'Hôpital; — Michelle-Virginie Chevalier, 61 ans, veuve Malot, rue de la Petite-Bilange; — 17, Marguerite Bichon, 1 an, rue des Basses-Perrières; — Arthur Couilleau, 2 mois, rue de Fenet; — 19, Adèle Désirée Malbois, 4 mois, montée du Fort; — Jean Ploquin, pêcheur, 69 ans, à l'Hôpital; — 20, Marin Boussard, revendeur, 63 ans, rue Royale; — André Raboteau, charpentier, 67 ans, rue de la Visitation; — Louis Fourneau, ajusteur, 19 ans, célibataire, à l'Hôpital; — Michel Fonet, chapeletier, 57 ans, rue de Fenet; — Alexandre Mollay, 7 ans, au Petit-Puy; — Joséphine Dubreuil, 15 jours, rue Saint-Lazare; — Jeanne Merlet, 70 ans, veuve Coulon, à la Providence; — 22, Marie Ernout, 66 ans, femme Poussain, au Petit-Puy; — Marie-Adèle Roy, épicière, 25 ans, femme Micault, rue Saint-Jean; — 23, Félicité Chauvignean, 1 mois, place Saint-Pierre; — Urbain Boisnier, cordonnier, 73 ans, à l'Hôpital; — 24, Victoire Normand, 62 ans, femme Hardy, rue Beaurepaire; — Louise Cigogne, 58 ans, femme Galbrun, à l'Hôpital; — 25, Clémentine Léquipé, 3 ans, rue de Fenet; — 26, Henri-Jean Bazelot, 8 mois, rue de Fenet; — Hélène-Germaine Archambault, 15 mois, rue de Fenet; — Jacob Hep, 9 mois, île du Saule; — 28, Joseph Durand, cordonnier, 50 ans, rue du Portail-Louis; — Jean Rillet, tailleur de pierres, 63 ans, à l'Hôpital; — 29, Renée-Marie David, propriétaire, 67 ans, veuve Langevin, rue Saint-Nicolas; — Marie Angerand, 5 ans, rue Notre-Dame; — 30, Céline Voisin, 9 mois, rue du Portail-Louis.

BOURSE DU 6 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 69 50.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 00.

BOURSE DU 7 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 69 55.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 00.

P. GODET, propriétaire-gerant.

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ,
UN COMMERCE DE VINS EN GROS
Bien achalandé et bien placé,
A Angers.

S'adresser à M. SALOMON, agent
d'affaires, place du Ralliement, à
Angers. (448)

DÉPOT

DE PATÉS AUX FOIES GRAS DE STRASBOURG
DE CHEZ HENRY,
ET AUTRES COMESTIBLES,
Hôtel de Londres, à Saumur.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, no-
taire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Dépendant de la succession de M^{me} v^e
MULOT.

1^o Une MAISON, sise à Saumur, rue
de la Petite-Bilange et quai Saint-Ni-
colas, distribuée en deux corps de bâ-
timents. Une cour et un vaste terrain
propre à bâtir, ayant façade sur le quai
Saint-Nicolas, près l'hôtel Budan.

2^o Et une MAISON, sise à Saumur,
rue de la Levée-d'Enceinte, n^o 45, joi-
gnant M. Latrau et M^{me} veuve Prax,
cour et jardin en dépendant.

La maison de la rue de la Petite-
Bilange pourra être vendue en totalité
ou par lots, au gré des acquéreurs.

Toutes facilités seront accordées
pour les paiements.

S'adresser, pour les renseignements,
audit notaire. (440)

Etude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Saint-
Jean 1860.

DEUX MAISONS,

Appartenant à M^{me} veuve POISSON,
L'une, située à Saumur, rue Beau-
repaire, occupée par M^{me} veuve Poi-
sson;

L'autre, située à Saumur, rue de la
Fidélité, occupée par M. Gratien.

S'adresser à M^{me} veuve POISSON,
et audit M^e LEROUX. (435)

Médaille de prix à l'Exposition de Laval (1857), pour les
deux systèmes de plumes ci-après :

DEUX BREVETS D'INVENTIONS POUR 15 ANS, s. g. d. g.

PLUMES-DUPRE,

DITES EXPÉDITIVES. Douceur, durée et beauté d'écriture. 40 lignes sans repren-
dre d'encre. La boîte, contenant 50 plumes, 1 franc; la douzaine, 25 centimes.

PLUMES-DUPRÉ,

DITES A POINTE COULANTE. Douceur et beauté d'écriture. 20 lignes sans
repren dre d'encre. La boîte, contenant 50 plumes, 60 centimes; la douzaine, 20 centimes.

Dépôt, pour l'arrondissement, chez M. LECOTTIER, relieur, rue du Marché-Noir
à Saumur, et dans toutes les villes de France. (647)

BUREAUX,
Rue St-Joseph, 20,
A LYON.

LA FRANCE

ABONNEMENT :
Un an . . . 9 fr.
Six mois . . . 5

LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE.

DIRECTEUR : Adrien PELADAN,

Ancien rédacteur en chef de l'Étoile du Midi, de plusieurs académies.

Défendre les vérités éternelles, glorifier le Bien, le Vrai, le Beau, exalter
les nobles caractères, les sentiments sublimes, flétrir les penchants mauvais,
restaurer les croyances, ranimer les énergies de l'âme, interpréter vivement
cette synthèse de tous les principes qui élèvent par des travaux dus à la plume
d'écrivains d'élite : tel est, en abrégé, le programme de la France Littéraire,
qui paraît le samedi, et qui renferme au bout de l'année la matière de 25 vol.

Etude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur.

A VENDRE

Une MAISON, dite LA FONTAINE,
Située à Saumur, rue Notre-Dame,
Appartenant à M^{me} veuve Poisson-
Lemoine.

S'adresser à M^{me} veuve POISSON, et
audit M^e LEROUX. (432)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, com-
mune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nan-
tilly, qui sera divisé au gré des acqué-
reurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

UNE MAISON,
PROPRE AU COMMERCE,

Sise ville de Saumur, à l'angle du
quai de Limoges et de la rue du
Grand-Noyer, avec cour, remise et
écurie.

S'adresser à M. BUCAILLE. (437)

A VENDRE

DEUX MAISONS,

Sises levée d'Enceinte,

Occupées par M^{me} Consillan et M.
Latham.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire.

A VENDRE

UN BON PIANO.

S'adresser au Bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, fraîchement déco-
rée, avec cour, remise, écurie et
jardin, rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M. NANCEUX. (334)

On désire trouver un DOMESTI-
QUE, un peu âgé plutôt que jeune,
pour être auprès d'un vieillard valétu-
dinaire.

S'adresser dans la maison *Blanchair*,
chez le CONCIERGE. (447)

ON DEMANDE chez M. TOURNADE,
rue de l'Archevêché,
à Tours, de bons ouvriers lampistes,
connaissant parfaitement la lampe mé-
canique. (426)

M. PASQUIER, pharmacien à Saumur,
demande un ÉLÈVE APPRENTI.

LE COURRIER DES FAMILLES

JOURNAL DE LA SANTÉ ET DES INTÉRÊTS DOMESTIQUES
TROISIÈME ANNÉE.

Paraissant le 1^{er}, le 10 et le 20 de chaque mois en 8 pages in-4^o à 3 colonnes.
FORMANT LA PLUS UTILE ET LA PLUS INTÉRESSANTE DE TOUTES LES PUBLICATIONS.

Un an : France, 8 fr.; Etranger, 10 fr.

Bureaux : rue Baillet, 1, à Paris.

Adresser un mandat sur Paris, ou des timbres-poste à M. E. SIMONNET, Directeur.

Parmi les nombreux et intéressants articles publiés dans le COURRIER DES FA-
MILLES, depuis le 1^{er} janvier 1858, les lecteurs de cette feuille ont remarqué
plus particulièrement les suivants :

Un feuilleton littéraire, en cours de publication, sur les CURIOSITÉS DE LA
CHINE (journal d'un docteur anglais), par M. E. Sommereau. Cette variété, des
plus piquantes et des plus curieuses, unit à l'exactitude historique du voyage
l'intérêt pittoresque du roman.

Une instruction complète sur LA GRIPPE (n^o 5); une autre sur la PETITE VÉ-
ROLE (n^o 16);

Une série d'articles sur l'HYGIÈNE DE LA SAISON, par le docteur Émile Bégin;
sur les maladies de l'OREILLE et LA SURDITÉ, par le docteur Ed. Damiens;

Un travail en cours de publication sur LA CULTURE INDUSTRIELLE DU SORGHO;
Et enfin, divers articles fort utiles sur l'économie domestique; recettes, for-
mules, etc.

A dater du 1^{er} mai, le COURRIER DES FAMILLES comprend un JOURNAL DES
EAUX, où l'on trouve des renseignements de toute nature sur les eaux minérales
et les bains de mer de l'Europe, avec l'indication des maladies pour lesquelles on
les prescrit avec le plus de succès, ainsi que l'itinéraire et les dépenses du
voyage, frais de séjour, plaisirs et distractions que l'on trouve dans la localité,
etc.

« C'est ainsi que le COURRIER DES FAMILLES, dit la Patrie, embrasse tout ce
qui peut le mieux répondre aux intérêts les plus chers, savoir : dignité morale,
bien-être domestique, joies innocentes et pures. »

5^e ANNÉE. — UN AN : 8 FRANCS.

PRIME.

ANNUAIRE DES FAMILLES OU ALMANACH DE PARIS

GUIDE PRATIQUE DES CONNAISSANCES INDISPENSABLES

Un beau volume de plus de 300 pages, format Charpentier, papier glacé et satiné.
5^e ÉDITION, 1858.

Cet ouvrage, éminemment utile à tout le monde, est remis gratis à tous les abonné
du COURRIER DES FAMILLES.

En ajoutant 60 centimes au prix de l'abonnement, on reçoit l'ANNUAIRE franco.

Ce livre SEUL vaut le prix de l'abonnement.

Toutes personnes qui prend trois abonnements a droit à un 4^e abonnement gratis.

LEBIGRE-DUQUESNE FRÈRES, ÉDITEURS,
16, rue Hautefeuille, Paris.

LES

CONSPIRATEURS

EN ANGLETERRE.

Etude historique,

PAR M. CH. DE BUSSY,

Auteur des Régicides; de l'Encyclopédie universelle; etc.

Un joli volume grand in-18 de 360 pages.

PRIX : 2 FRANCS.

PROSPECTUS.

Ce livre contient de curieuses révélations sur les Sociétés secrètes dont le siège
est à Londres; sur leurs chefs et affiliés.

Il intéresse TOUT LE MONDE, puisqu'il dévoile les affreux complots qui se
sont tramés contre l'Europe, contre son repos et son bien-être, depuis 1848
jusqu'en 1858.

C'est une histoire curieuse de dix années de crimes; histoire qu'il importe
à tous les bons citoyens de connaître dans ses plus minutieux détails.

L'auteur y dévoile les menées, les intrigues, les mystères de ce monde à part
des CONSPIRATEURS qui, de Londres, fomentent des conjurations implacables et
sanguinaires, et se placent à l'ombre du droit d'asile, en dehors de toutes les
lois divines et humaines.

SOMMAIRE DE L'OUVRAGE.

Les Sociétés secrètes. — Leurs programmes, leurs proclamations, leurs li-
belles, leurs provocations, leurs mots d'ordre. — Mazzini, Ledru-Rollin, Kos-
suth, Ruge, Darrast. — Les assassins politiques. — Séances de la Taverne des
Francs-Maçons. — Les journaux anglais. — Les réfugiés de Londres et leurs
menées en Europe. — La Némésis. — Les Montagnards. — Proudhon, Greppo,
Caussidière, Joigneaux, Marc-Dufraisse, Madier de Montjau, Louis Blanc,
Fergus O'Connor, Cobden, Victor Considérant, Nadaud. — Les ouvriers
anglais. — Manifestes des Conspirateurs. — Le Comité d'agitation. — Barthé-
lémy, Courmet. — La Paternelle, la Société-Mère. — Delescluse, Saffi,
Quadrio, Agostini, Giovanni, Ricciardi. — Félix Pyat. — Les assassins Kelsch-
Galli, Rossi, Magen, Carpeza, Pianori, Tibaldi, Grilli, Borlotti, Piéri,
Orsini, Gomez, de Rudio, Bernard le clubiste. — LA VIE POLITIQUE DE
NAPOLÉON III. — Conclusion. — Notes : Pièces justificatives, Documents his-
toriques.

NOTA. — Pour recevoir l'ouvrage IMMÉDIATEMENT et FRANCO, il suffit d'envoyer
2 francs 40 centimes en timbres-poste. (ÉCRIRE FRANCO.)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.